

EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFERIEURE OU EGALE A 1,2 KG/J DE DBO5 (FICHE A1.1)

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPIANC – Service Public Intercommunal d'Assainissement Non Collectif. Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPIANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. **Chaque installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande distincte.** Votre dossier sera étudié en deux temps :

Date :

Reference :

Adresse :

Partie réservée au spianc

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPIANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPIANC. Cet imprimé (6 pages) est un modèle de demande destiné au contrôle réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif. La présente demande doit être dûment complétée et signée par le demandeur. Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires à la vérification des prescriptions relatives à l'assainissement non collectif. Le dossier complet doit être retourné au service préalablement aux travaux. Ce document, une fois examiné et complété par le SPIANC, constitue le rapport prévu au L2224-8 III 1° du Code Général des Collectivité Territoriale. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé. Ces données sont exploitées dans le cadre de la gestion du service public de l'assainissement non collectif tel que prévu par les textes en vigueur. Les conditions de conservations, modifications, communication et limitation des données figurent au règlement du service. Vous pouvez accéder à vos données pour y exercer votre droit sur simple demande à (anc@civis.re). Consultez [le site cnil.fr](http://le.site.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPIANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPIANC pour toute information complémentaire.

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE, Maitre d'Ouvrage (à retourner au SPIANC à l'adresse anc@civis.re)

Je soussigné _____ certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À informer le SPIANC de toute modification de mon projet avant le début des travaux,
- À informer au moins 10 jours à l'avance le SPIANC de la date d'exécution des travaux et à réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPIANC,
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPIANC (contrôle de bonne exécution des travaux);
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal et ses annexes au SPIANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPIANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement et à assurer le bon entretien de son installation, conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au Journal Officiel le cas échéant ;
- À m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPIANC.

Fait à : _____, le _____

Signature

1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
 - d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
 - de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
 - d'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPIANC.
- Dans ce cas, indiquer ci-contre la référence (numéro) du précédent projet.*

Réf. du précédent projet

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (Nom et prénom du demandeur) :

Nom de famille et prénom du propriétaire : _____ Nom d'usage : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____ Tél : _____
 Courriel : _____ @ _____

En remplissant le présent formulaire, j'accepte de recevoir par courrier électronique les documents de l'administration concernant mon projet d'assainissement.

La facturation est faite au nom du propriétaire (art. R2224-19-8 du CGCT). *Si vous prenez en charge la facture pour le compte du propriétaire et qu'elle soit adressée à votre nom, dans le cadre d'une vente par exemple, merci de préciser le nom et les coordonnées ci-dessous et de joindre obligatoirement un mandat.*

Désignation / Nom et prénom du mandataire : _____

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____ Tél : _____
 Courriel : _____ @ _____

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : _____

Référence où est situé l'installation d'assainissement, si différente : _____

Joindre obligatoirement un extrait cadastral de la parcelle d'implantation de l'ANC

2 Caractéristiques du projet (A renseigner obligatoire par le pétitionnaire)

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : _____ Tél : _____ Courriel : _____ @ _____
 Adresse complète : _____

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : _____ Tél : _____ Courriel : _____ @ _____
 Adresse complète : _____

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui Non Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Les détails des éléments conservés sont à identifier sur les plans joindre à la demande

Plusieurs immeubles sont raccordés à une unique installation d'assainissement : Oui Non

Si oui, indiquez la capacité totale de l'installation _____ EH et identifier sur les plans les différents immeubles.

Maison d'habitation individuelle (autre immeuble, ne pas remplir)

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser : _____)

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ? _____ (PP=EH)

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales¹ après travaux

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants), quel est le nombre d'EH retenu ? _____ EH (**Etude/Note de calcul obligatoire**)

Autres immeubles (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Type(s) de locaux desservi(s) par l'installation ? _____

Capacité d'accueil de l'immeuble ou **nombre d'usagers permanents** _____ personnes
et/ou le **nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu)** _____ EH.

► **MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

- Terrain inondable : Oui Non
- Présence d'une nappe d'eau* : Oui Non Ne sais pas
**hors niveau exceptionnel des hautes eaux*
- Desserte en eau par distribution publique (Sources & Eaux, autres...) privée
- Consommation d'eau annuelle : _____ m³
- si privé, le captage privé est-il à proximité ? Oui Non Ne sais pas
N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine
- Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ?* Oui Non Ne sais pas
- Si oui, l'eau est utilisée pour l'alimentation humaine ou l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?* Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Partie réservée à l'agent du SPIANC

Autre information à disposition du SPIANC, complémentaire et/ou contradictoire avec la déclaration

► **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► **CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN (Information importante)**

Existence d'une étude de sol spécifique ? Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : _____ m² Surface disponible pour l'installation : m²

- Pente existante :** < 5 % de 5 à 10 % > 10 %
- Terrain inondable :** Oui Non Ne sais pas
- Nappe d'eau à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel d'eau) :** Oui Non
N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.
- Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :
 à dominante argileuse/limoneuse à dominante sableuse/scoriacé à dominante rocheuse
- Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :** Oui Non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPIANC l'examen du projet d'installation)



RAPPEL IMPORTANT : la présente demande doit être accompagnée d'un plan masse d'implantation de l'ANC au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (canalisations, ventilations, prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation ...) devront figurer à l'échelle. Un modèle de plan est disponible en annexe au présent formulaire

¹Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de service »

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

« Filière traditionnelle » et toilettes sèches

Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses

- 200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)
 Autre volume : _____ litres

- Fosse toutes eaux Volume : _____ m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

- Pré filtre (décolloïdeur) Volume : _____ litres
Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

- Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Toilettes sèches :

Dans le cas de toilettes sèches, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser également ci-après les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) : _____

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur total = _____ ml
soit _____ tranchée(s) x _____ ml
Profondeur = _____ m
Largeur = _____ m

Lit d'épandage

Surface = _____ m²
soit _____ m x _____ m
Profondeur = _____ m

Épandage par un massif reconstitué

Filtre à sable vertical non drainé

Dimensions du filtre

Longueur = _____ m

Largeur = _____ m

soit une surface de _____ m²

Profondeur = _____ m

Lit filtrant drainé à flux

horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Tertre d'infiltration

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur : Surface de filtration =m²

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT (FILIERE AGRÉÉE)

Filière agréée

Dénomination commerciale/titulaire de l'agrément : _____

Modèle : _____

Numéro d'agrément : _____

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : _____ EH

Partie réservée au SPIANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

- Oui Non

Le volume du bac à graisses est adapté ?

- Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

- Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

- Oui Non

Dispositif réglementaire ?

- Oui Non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (Perméabilité, nappe, pente, etc.)

- Oui Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

- Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage d'eau)

- Oui Non

Filière réglementaire ?

- Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

- Oui Non

► **CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE (SUITE)**

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Dispositifs annexes

- Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)
Volume de la bâchée : _____ L
- Pompe ou système de relevage**
Volume du poste : _____ L
- Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES²

Infiltration

- Par infiltration dans le sol en place**
 - Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)
Longueur = _____ m soit _____ tranchée(s) x _____ m
Profondeur = _____ m
 - Lit d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)
Surface = _____ m² soit _____ m x _____ m
Profondeur = _____ m
- Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude)

NB. Le rejet vers le milieu hydraulique superficiel des eaux usées même traitées n'est pas autorisé (cf. règlement sanitaire départemental)

Partie réservée au SPIANC

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
 Oui Non

Cas de rejet par infiltration :
Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?
 Oui Non

Cas de rejet dans un puits :
Le rejet est-il autorisé ?
 Oui Non

Aucun rejet en milieu superficiel n'est envisagé ?
 Oui Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE



1. Le présent formulaire dûment complété
2. **L'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** (si réalisée)
3. Les plans du projet d'assainissement non collectif
 - Plan de situation (1/5000 à 1/10 000^e)
 - Plan d'implantation de la filière (1/100 à 1/250^e) sur lequel figure l'immeuble et **l'ensemble des composants** de la filière ANC projetée à l'échelle (collecte, traitement et infiltration)
 - Plan de coupe de la filière dans le terrain (avec points de niveau)
4. **Le cas échéant, l'accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
5. Un **justificatif d'adresse** (personne physique) ET d'une **pièce d'identité** OU d'un **extrait de Kbis** (société ou professionnel) datant de moins de 3 mois OU pour les organismes publics : Code Service et n° d'engagement (CHORUS) de la personne effectuant la demande
6. Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez compléter votre demande de toute pièce utile à la compréhension de votre projet (note de calcul, schéma ...)

Partie réservée au SPIANC

-
-
-
-
-
-

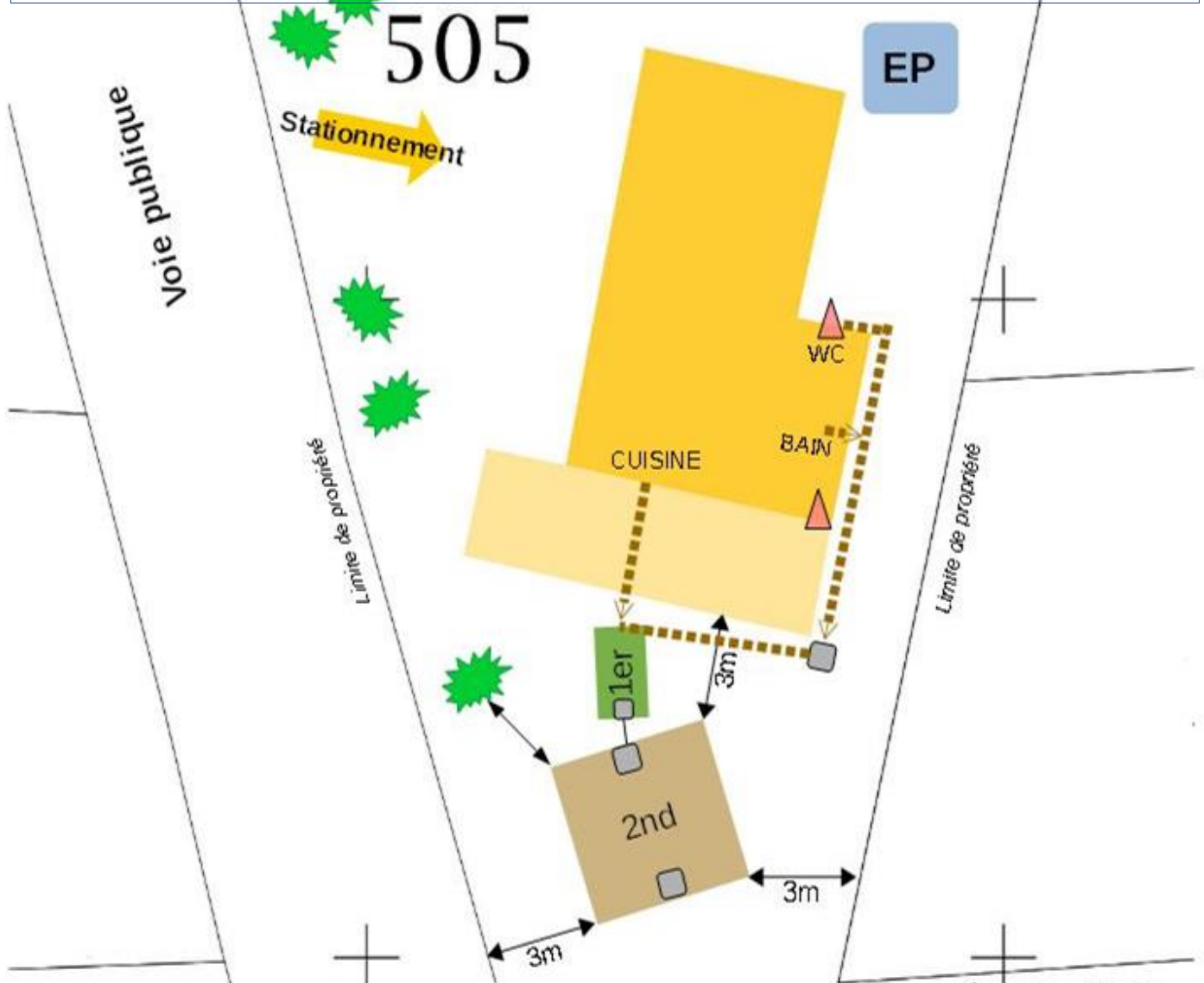
3 Avis du SPIANC sur le projet d'installation

L'avis du SPIANC sur votre projet d'installation sera émis à l'issue de l'examen du présent dossier fourni par le propriétaire, complété si nécessaire par une visite sur site. En l'absence d'un élément constitutif du dossier, le SPIANC ne se prononcera pas sur la conformité du projet.

²se référer au règlement du SPIANC et au règlement sanitaire

MODELE DE PLAN D'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce modèle proposé en annexe du formulaire d'examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 a vocation à illustrer **les indications minimales devant figurer sur le plan afin de permettre au SPIANC de se prononcer sur votre projet.** Vous pouvez compléter votre plan de toutes indications utiles.



LEGENDE

- 1er Traitement primaire (par exemple une fosse toutes eaux de 3m³)
- 2nd Traitement secondaire (par exemple un filtre à sable 25m³)
- EP Eaux Pluviales (infiltration et évacuation)
- Regard (répartition, bouclage ou visite)

- ➔ Stationnement et ac
- BG Bac dégraisseur (si existant)
- ▲ Ventilations
- Canalisations d'eaux usées
- P Puits (si existant)
- ✱ Végétaux (arbres, haies ...)